

SE RISQUER À L'INTERCOMMUNALITÉ

Comme toute personne ou institution, une association naît, vit, meurt. Voici le témoignage d'une intercommunalité du Provinois qui a fait ce parcours. Mais elle a choisi de mourir pour un mieux vivre de ses habitants.

En 1985, sous mon impulsion comme maire d'un village de sept cents habitants, cinq communes se regroupent en un syndicat à vocation scolaire pour créer une classe maternelle. Ce premier travail de coopération a mis entre les élus une confiance et un souhait d'aller plus loin ensemble.



Pas à pas

Trois autres communes demandent à rejoindre le scolaire maternel. En 1990, se constitue un syndicat de développement économique entre ces huit communes qui regroupent deux mille cent habitants. Suite à la loi sur l'intercommunalité de 1993, ce syndicat se transforme en communauté de communes - CDC -. Son objectif est la promotion d'un développement local qui soit solidaire et éclaté entre les communes en s'appuyant sur les forces économiques, associatives et sur les habitants. Elle est pilotée par un conseil de dix-huit élus. Ce fut la première CDC d'Ile-de-France.

En dix ans, elle a réalisé une zone d'activités intercommunale de quatre hectares, deux bâtiments relais pour l'accueil d'entreprises, une OPAH¹, un bureau local de l'emploi et un chantier d'insertion pour dix chômeurs. Enfin, elle soutient et participe à un grand spectacle de nuit (cent cinquante figurants) sur le monde agricole et rural de 1860 à 1920.

Elle s'inscrit ainsi dans la politique du conseil général de Seine-et-Marne qui n'accorde de

subventions que dans le cadre d'un projet de territoire (contrat CLAIR)² établi pour dix ans.

Grandir encore ?

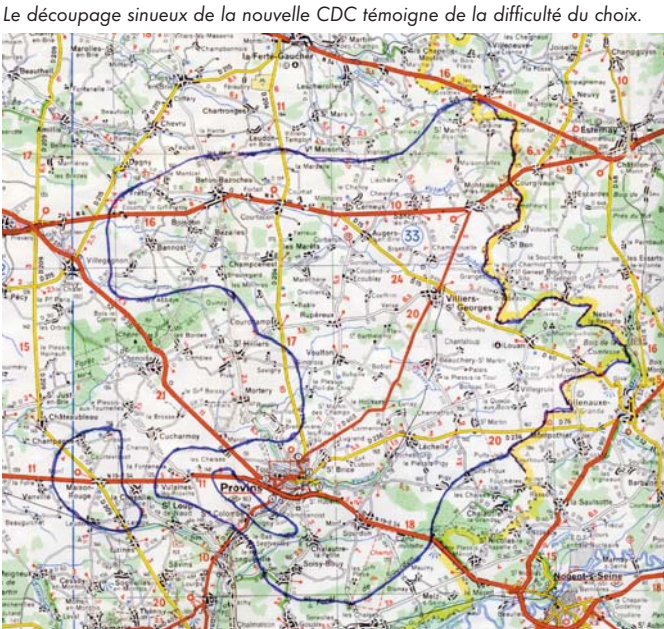
Se crée en 1999 une association intercommunale comprenant notre intercommunalité, une autre CDC beaucoup plus vaste et dix-sept communes isolées de nos deux cantons dont la ville de Provins (12 000 habitants). Elle permet à cet ensemble de 30 000 habitants d'élaborer un nouveau projet de territoire. En 2002, quelques élus – dont le maire de Provins – lancent l'idée de créer une CDC pour mettre en œuvre ce projet. Nous voici invités à entrer dans une nouvelle communauté de communes, plus grande !

Un choix qui tiraille

Que faire ? Le débat est lancé, il est passionné et passionnant. Deux sensibilités s'affrontent. Les arguments sont échangés, classés, notés en plus ou en moins au tableau, et ce au cours de plusieurs soirées.

- Les pour :
 - Ils ne veulent pas manquer la mise en œuvre de projets et d'actions hors de portée de notre petite CDC. Nos concitoyens y gagneront en mieux vivre.
 - Ne faut-il pas profiter de notre position de force pour négocier notre représentativité dans la CDC et y assurer la place du rural ? N'avons-nous pas dix ans d'expérience ?

- Nous bénéficierons d'avantages financiers et nous transmettrons le patrimoine acquis: bâtiments, zone d'activités, personnel...
- Les contre :
 - Ils craignent que nous ne perdions notre identité: Que va-t-on peser face aux plus grandes communes? N'y a-t-il pas un risque de tout centrer sur la ville de Provins?
 - Vingt-cinq à trente communes, n'est-ce pas un obstacle à la participation et aux possibilités d'expression ?



Après un vote à bulletin secret, une majorité se dégage en faveur d’une adhésion à la nouvelle communauté de communes. Celle-ci va naître en 2003 avec dix-sept communes - dont la ville de Provins et les huit nôtres - soit 24 000 habitants sur 43 000 hectares. La seconde CDC a préféré rejeter l’offre et rester seule.

Si c’était à refaire ?

Eh bien oui, je crois, nous le referions. La greffe est bien prise. Depuis quatre ans les projets jaillissent à la taille de la communauté: Zone d’activités et d’habitats de trente hectares; école de musique intercommunale; service d’urbanisme pour les permis de construire de toutes les communes; service pour l’assainissement non collectif et interconnexion des réseaux d’eau potable; transport à la demande pour les

personnes sans voiture; projet de cinéma, de piscine.

Certes la participation a changé de nature, cinquante élus autour de la table s’expriment autrement que dix-huit. La vie en commission doit s’étoffer. Mais le vrai défi d’une CDC de cette taille est moins la participation des élus au conseil de communauté que la place des autres élus municipaux, leur information, leur expression sur les projets et orientations. Et si l’équilibre ville/communes rurales se vit bien, il faut rester vigilants. Quant aux partisans de la non adhésion, ils acceptent maintenant celle-ci et la vivent assez bien.

Jean DELOS
Beton-Bazoches (Seine-et-Marne)

1. OPAH: Opération programmée d’amélioration de l’habitat.
2. CLAIR: Contrat local d’aménagement intercommunal rural.